



Projet de partage de succession

Par **Marcel Bandelier**, le **10/10/2017** à **10:01**

Bonjour, je fais partie d'une famille de 8 enfants, notre père est décédé en 1998 et notre mère en 2013. Nous avons vendu la maison qu'ils possédaient cette année en Juillet. Nous venons de recevoir le projet de partage de la succession suite à la vente de cette maison pour 83 000 €. Quelque chose m'interpelle dans ce décompte.

Dans les dépenses il y a Notariétés et débours 560,22€ Déclaration de succession 598,56 euros, bon là, rien à redire, Mais dans le passif on trouve une ligne "frais de partage 5 200 euros" La succession s'élève à 90 000 euros à partager en 8 une simple soustraction. Il n'y a aucun autre bien à partager.

Ce qui me fait réagir c'est que l'on a eu du côté de mon épouse la même succession une maison de 80 000 euros à partager entre 7 enfants et le total de cette succession a coûté Notariété 163,77 € + 549,60€ de Déclaration de succession et de 200€ de tenue de compte et c'est tout.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet, je vous en remercie.